



Compte rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2019

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Madame Annick Niporte, Monsieur Serge Bavard, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie Luce Bon, Madame Nathalie Weill, Madame Nathalie Vieillard, Monsieur Christophe Louet, Madame Sandrine Renault, Monsieur Rémi Aubry.

Absents Excusés : Monsieur Jean-Michel Bon (procuration à Monsieur Dominique Duchamp) Madame Olga Pecaud (procuration à Madame Annick Niporte), Monsieur Christophe Leloup (procuration à Monsieur Christophe Louet).

Absents : Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet.

Madame Annick Niporte est désignée secrétaire de séance

1- Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2019.

Le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal du 4 février dernier sont approuvés par 16 voix pour et une abstention (Serge BAVARD).

2- Communauté de communes Tille et Venelle

a. Convention de gestion

Le maire rappelle aux conseillers municipaux la procédure de transfert de compétences périscolaire et restaurant scolaire à la CCTIV. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCTIV occupe deux équipements communaux, le restaurant scolaire et le bâtiment périscolaire. Il est nécessaire de mettre en place une convention applicable au 1^{er} janvier 2018, afin d'encadrer la mise à disposition des bâtiments, la gestion des contrats en cours, la mise à disposition du mobilier et du matériel pour l'exercice de ces compétences.

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du projet de convention. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

b. Convention de prise en charge de la dette

Compte tenu du rapport de la CLECT, il convient également d'assurer la neutralité financière de ce transfert par le remboursement d'une partie de la dette contractée par la commune de SELONGEY. Les modalités de ce remboursement sont prévues par convention, dont le projet a été communiqué aux membres du conseil qui ne formulent aucune remarque. Ce projet est donc approuvé à l'unanimité.

3- Service public d'assainissement collectif : avenant n°2 au contrat de délégation par affermage

Le maire explique succinctement l'objet de cet avenant qui consiste à régulariser l'indice de révision des prix suite au projet de loi de finances 2019, préciser la gestion du compte de renouvellement (matériel et réparation) et reformuler l'article 64 concernant l'évacuation des boues, qui reste à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

4- Service public d'eau potable : avenant n°2 au contrat de délégation par affermage

Le maire expose les différentes modifications proposées, celles-ci visent à régulariser l'indice de révision des prix suite au projet de loi de finances 2019, préciser la gestion du compte de renouvellement (matériel et réparation) et corriger les articles 44 et 79 pour incohérences de rédaction.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

5- Application du régime forestier sur le territoire communal

Conformément à l'instruction ministérielle du 19 juillet 2016, la commune a l'obligation d'appliquer le régime forestier sur l'ensemble des bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution.

Les nouvelles limites cadastrales tiennent compte des parcelles échangées avec le GIE la Venelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les limites cadastrales concernées par la demande d'application.

Il est également précisé que la délibération proposée aux conseillers municipaux lors de la réunion du 4 février dernier concernant la vente de 160 m² à TDF Télécom n'a pas été formalisée, car celle-ci était irrégulière au regard de l'application du régime forestier,

L'ONF est mandaté pour négocier un tarif de location.

6- Cimetière

La commune de Selongey a procédé à l'aménagement d'un columbarium composé de 34 emplacements et d'un jardin du souvenir.

Après avoir pris connaissance du règlement général, il est procédé à plusieurs modifications.

Après relecture des articles modifiés, le conseil municipal approuve le règlement général du cimetière à l'unanimité.

Ensuite, le conseil décide, à l'unanimité, de créer les concessions concernant le columbarium comme suit :

- Concession de 30 ans : 300 €,
- Concession de 50 ans : 500 euros,
- Dispersion des cendres- jardin du souvenir : 56 €
- Plaque en granit supplémentaire : 65 €

7- Modification du tableau des effectifs

Le maire précise que le directeur du centre d'hébergement ayant démissionné, il est proposé au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent administratif actuellement à temps non complet.

De plus, suite au départ d'un agent technique titulaire, il est proposé au conseil municipal de le remplacer dans l'immédiat par un contrat saisonnier de 6 mois durant la période estivale.

Les autres créations d'emplois saisonniers concernent la piscine et le camping.

Ainsi, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Personnel titulaire

| Poste actuel | Modification du poste à partir du 1 ^{er} avril 2019 |
|---|--|
| Adjoint administratif 26h hebdomadaire | Adjoint administratif de 35h hebdomadaire |

| Suppression de poste | Date d'effet |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Adjoint technique 35h hebdomadaire | 1 ^{er} avril 2019 |

Emplois saisonniers

| Création de poste | Missions | Date d'effet |
|--|--|--|
| Adjoint technique 35h hebdomadaire | Agent polyvalent des services techniques | Du 1 ^{er} avril au 30 septembre |
| Saisonniers pour la piscine et le camping | | |
| Adjoint administratif 19h15 hebdomadaire | Agent d'accueil piscine et camping Responsable des régies de recettes | Du 1 ^{er} mai au 30 septembre |
| Adjoint administratif 15h hebdomadaires | Agent d'accueil piscine Samedi/dimanche/jours fériés | Du 1 ^{er} au 30 juin |
| Adjoint administratif 18 h hebdomadaires | Agent d'accueil piscine Samedi/ dimanche/ jours fériés | Vacances scolaires d'été |
| Adjoint administratif 35 h hebdomadaires | Agent d'accueil piscine Du lundi au vendredi (sauf jour férié) | Vacances scolaires d'été |

8- SICECO : modification du périmètre

En comité syndical du 7 décembre 2018, le SICECO a approuvé la demande d'adhésion de la communauté de communes du pays Chatillonnais. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'extension du périmètre du syndicat.

9- Informations diverses et questions des conseillers

- Projet Age et Vie : afin de respecter les contraintes d'implantation prévue dans le plan local d'urbanisme, la rue de Grenand sera prolongée.
- Afin d'enrayer la prolifération des pigeons sur le territoire, la commune a faite appel à une entreprise spécialisée. Il apparaît que la présence de silos à grain, et le réchauffement climatique engendre la sédentarisation de certaines espèces.
- Les travaux de génie civil pour le parc éolien ont provoqué des coupures d'électricité et la rupture d'une canalisation d'eau potable. L'arrivée des pales est prévue pour les mois de juin et juillet, pour un fonctionnement qui devrait débuter en novembre. Le tracé du parcours pédagogique est à l'étude.
- L'implantation du parc photovoltaïque nécessitera une révision simplifiée du plan local d'urbanisme.
- Le prochain conseil municipal se déroulera le 8 avril avec à l'ordre du jour les votes budgétaires.

La séance est levée à 21h15

La secrétaire de séance



Annick Niporte

Le maire



Gérard Leguay